



# BULLETIN DE TOURNES

N° 9  
6 juin 2017

*Madame, Monsieur,*

*Je voudrais aujourd'hui faire le point sur les travaux dans notre village.*

*Des travaux terminés font hélas preuve de malfaçons et il faut réparer au plus vite ces problèmes : des regards et des tampons d'eau usée et pluviale, les jets d'eau de la rue de Gaulle, les pavés de cette même rue, situés sur le trottoir menant à la boulangerie... Notre volonté est d'y remédier le plus vite possible, mais nous devons compter avec les entreprises... Or, l'attente devient pour le moins insupportable pour tous ; il n'est pas agréable de constater ces désordres au cœur de notre village. Croyez bien que nous nous employons à faire activer les responsables.*

*Il y a les travaux qui mobilisent nos agents au quotidien : taille, tonte, nettoyage, entretien... Ces tâches routinières sont indispensables et vitales dans un village qui se doit de demeurer entretenu et agréable. L'adjoint aux travaux et moi-même sommes mobilisés quotidiennement pour y veiller.*

*Il y a ensuite les travaux programmés, d'une certaine envergure, et qui nécessitent le concours d'entreprises spécialisées. Nous avons ainsi fait abattre les frênes malades de la Pépine, et dans les semaines qui viennent, un chemin piétonnier y sera tracé, reliant le pôle scolaire à la rue des sept fontaines. Dans quelques temps vont commencer les travaux du terrain multisports, la réfection de trottoirs de la rue de la gare. Les arrêts de bus de la rue de la citadelle et de la rue de la gare seront mis aux normes, ainsi que l'accessibilité de la mairie. Les chemins piétonniers du « petit bonheur » et du « Pâquis » seront accessibles sous peu. A l'automne, ce sera la rénovation du Hameau des Fontaines, un gros chantier qui continuera en 2018. Nous avons convié les habitants de ce quartier à une réunion de présentation du projet, afin de recueillir leurs avis.*

*Enfin, nous avons établi un contact avec la zone Emeraude. Nous nous sommes réunis avec le Président de la CCI et tous les représentants des entreprises afin de mutualiser nos moyens dans divers projets.*

*D'autres travaux suivront et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.*

*Bien à vous,*

Gérard CARBONNEAUX  
Maire de Tournes



# Les décisions du Conseil Municipal

---

## Réunion du 19 mai 2017 - 20h30

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : [www.tournes.fr](http://www.tournes.fr)).

### Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, Mme Monique JOIGNAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, Mme Aline HAPLIK, M. Philippe CLAUSSE, Mme Corinne D'INNOCENTE, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gwénaél WEBER, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Pascale ANSELMO, M Thibault FAY, M Olivier SAVATTE.

### Absents ayant donné pouvoir

M. Gil ANGARD (pouvoir à Mme Pascale ANSELMO), Mme Emilie DEMANTIN (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX), M. Jean-Loup LASSAUX (pouvoir à M. Johann PRZYBYLSKI).

### Secrétaire de séance

Mme Isabelle BERTRAND.

La séance est ouverte à 19h30 sous la Présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne Mme Isabelle BERTRAND comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 7 avril 2017 est approuvé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du report du point de l'ordre du jour concernant l'instauration de l'indemnité de responsabilité du régisseur de recettes pour les droits de place, dans l'attente d'une étude plus précise.

Il demande à l'assemblée de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le marché du 5 novembre 2016 relatif à la tranche conditionnelle n°1 des travaux au Hameau des Fontaines.

### Décision modificative au budget 2017

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative N°1 au budget primitif 2017 :

#### **Section de fonctionnement - recettes**

Article 7411 (DGF) : - 21 098 euros.

Article 74 121 (DSR) : + 796 euros.

Total : -20 302 euros



## **Révision des tarifs de location des salles communales et tarifs annexes s'y référant**

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs de location des salles communales ainsi que le montant de la caution, et les tarifs de remboursement du matériel cassé, détérioré, ou emprunté et non restitué. Ces tarifs sont consultables dans le compte-rendu de la séance publié sur le site internet de la commune.

## **Remboursement des frais de déplacement du personnel communal**

A l'unanimité, le Conseil décide de rembourser les frais de déplacement aux agents de la commune, stagiaires, titulaires et non titulaires, et fixe les modalités et le montant du barème de remboursement.

## **Adoption du protocole 35 heures et ARTT**

A l'unanimité, le Conseil adopte l'avenant n°1 au protocole ARTT portant l'horaire hebdomadaire à 37 heures pour 7 agents et à 36 heures pour 1 agent.

## **Journée de Solidarité pour le personnel de la commune**

A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à mettre en place la journée de solidarité sous la forme d'une journée de RTT travaillée.

## **Instauration d'un régime d'astreinte**

A l'unanimité, le Conseil fixe les emplois de la filière technique comportant des astreintes, les missions correspondantes (dénivellement et sablage), les modalités d'exécution, ainsi que les conditions d'indemnisation et de rémunération.

## **Attribution du régime indemnitaire**

A l'unanimité, le Conseil confirme le régime indemnitaire du personnel de la commune en application des précédentes délibérations du Conseil Municipal.

## **Indemnités des élus**

A l'unanimité, et à la demande de Monsieur le Maire, le Conseil diminue de 40% à 39 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le montant de l'indemnité de fonction du Maire.



## **Transfert de compétence à la FDEA**

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil refuse de transférer à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes la compétence "Eclairage public" au motif que la FDEA n'a présenté aucun chiffrage précis des incidences financières de ce transfert et que la commune perdrait toute latitude de choisir les prestataires et les fabricants.

## **Avenant n°1 au marché du 5 novembre 2016 relatif à l'approbation de la tranche conditionnelle n°1 des travaux du Hameau des Fontaines**

A l'unanimité, Le Conseil prend acte du nouveau montant estimatif des travaux pour l'aménagement du Hameau des Fontaines s'élevant à 470 000 € HT et du nouveau montant des honoraires du cabinet DUMAY s'élevant à 21 665,12 € HT, et autorise le Maire signer un avenant n°1 à l'acte d'engagement et tous documents relatifs à cette mission.

## **Questions diverses**

- Distribution des barquettes de fleurs à la population.
- Réunion avec les entreprises du Parc d'activités Ardennes Emeraude.
- Tenue du bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.
- Découpe de ferraille sur un terrain de pétanques.
- Nettoyage du terrain derrière la salle des fêtes.
- Réforme des rythmes scolaires annoncée dans le programme du nouveau Président de la République.
- Panneaux de signalisation de différents lotissements.
- Travaux réalisés, en cours de réalisation et prochainement réalisés (lire en rubrique "Informations aux habitants).
- Entretien des chemins ruraux.
- Installation de bornes de recharges pour véhicules électriques.
- Syndicat Forestier Intercommunal des Onze Communes.
- Maison médicale.
- Litige discothèque.

La séance est levée à 22h45.



## Affaires administratives

### ◆ Elections législatives des 11 et 18 juin 2017

Le Bureau de vote est ouvert de 8h00 à 18h00. Les électeurs doivent se munir impérativement d'une pièce d'identité :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée)
- Passeport (valide ou périmé)
- Permis de conduire (valide)
- Carte vitale avec photo (valide)
- Carte de famille nombreuse (valide) délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (valide)
- Livret de circulation (valide)
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (valide)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (valide)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (valide)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (valide)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (valide)

### ◆ Sécheresse : limitons notre consommation d'eau

En effet, depuis 8 mois les précipitations n'ont pas permis d'alimenter suffisamment les nappes phréatiques. Ce constat de faiblesse des ressources en eau peut entraîner dans les semaines à venir des restrictions quant à la consommation. Le 19 mai, le Préfet des Ardennes a déjà pris un arrêté limitant provisoirement certains usages de l'eau dans plus de 200 communes du sud du département.

Même si notre commune n'est pas concernée pour le moment, la mairie invite chacun à adopter un comportement responsable en suivant les conseils ci-dessous :

- laver les véhicules dans les stations qui recyclent l'eau ;
- ne pas laisser couler l'eau pendant le lavage des dents, des mains ou tout autre usage ;
- faire tourner les lave-linge et les lave-vaisselle lorsqu'ils sont pleins ;
- préférer les douches aux bains ;



- réparer les fuites ;
- ne pas arroser les pelouses, c'est inutile : elles seront rafraîchies avec la rosée et reverdiront dès les premières pluies.

### ◆ Recensement militaire

Votre enfant vient d'avoir 16 ans. Il ou elle doit se faire recenser. Lui, ou son représentant légal, doit se rendre en mairie, avec sa carte d'identité et le livret de famille des parents.

Une attestation sera remise. Celle-ci sera obligatoire pour passer les examens scolaires et pour l'inscription au permis de conduire.



## Vie associative

### ◆ Concours des maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries se déroulera sans inscription préalable. Le jury composé d'élus de la commune et de leurs collègues de la commune voisine de Warcq se déplacera dans le village au cours de la seconde quinzaine d'août.

### ◆ Concours des vélos fleuris

En partenariat avec les forains, la municipalité organise, le dimanche 25 juin 2017 à l'occasion de la Fête patronale, un concours de "trotinettes et vélos fleuris", réservé aux enfants de 3 à 15 ans. Inscriptions en mairie jusqu'au 14 juin 2017. (Règlement du concours en fin de ce bulletin).

### ◆ Concours Photos "Tournes, notre village"

Nous rappelons que la mairie organise un concours photo sur le thème "Tournes, notre village". La date limite pour le dépôt des clichés ou des fichiers numériques est fixée au 30 juin 2017. Le règlement complet du concours a été publié dans le bulletin du 21 mars 2017.

### ◆ Participation de ATS aux frais d'inscription à l'ALSH 7

Pour la première année, l'Association Tournes Solidarité (A.T.S.) a décidé d'apporter une aide financière à l'inscription des enfants de la commune à l'accueil de loisirs sans hébergement pendant la période estivale (juillet et août). Des membres de l'association tiendront une permanence en même temps que le C.C.A.S. pour recevoir les familles et les informer du montant de l'aide.



## ◆ Fête patronale

**Samedi 24 juin** : attractions foraines.

**Dimanche 25 juin** :

- 12h00 : apéritif offert par la municipalité, à la salle des fêtes.
- 13h00 : repas - traiteur Grandjean (sur inscription - 7,50 euros).
- 14h30 à 15h30 : Concours de trottinettes et vélos fleuris.
- 15h00 : animation dansante avec Disco Bobo - Willy Boreck, parking de la salle des fêtes.
- 16h00 : remise des prix du concours de trottinettes et vélos fleuris.



## Urbanisme et environnement

### ◆ Les travaux en cours

De nombreux travaux ont été réalisés ou sont sur le point de démarrer.

- Remplacement du cadran d'horloge de la mairie (cadran lumineux).
- Réfection de l'éclairage extérieur de l'église et remplacement du battant de la cloche.
- Réfection du trottoir à hauteur du n°65 de la rue de la Gare.
- Mise aux normes du trottoir Houlez (aménagement pour les personnes à mobilité réduite).
- Pose d'enrobé et réalisation d'un chemin piétonnier au Pâquis et au Petit Bonheur.
- Mise aux normes des deux arrêts de bus rue de la Gare (face à la salle d'activités) et rue de la Citadelle (en remplacement de l'arrêt Place du Château).
- Accessibilité extérieure de la mairie.
- Réfection d'un avaloir rue de Montcornet, rue Marcel Fay, rue de la Tourette.
- Remplacement d'une plaque de regard rue René Dupont.
- Quelques réfections d'enrobé Place du Château et chemin de la Californie.
- Terrain multisports : signature de l'acte de cession du terrain, passation de la commande, étude en cours des devis pour le terrassement du terrain et la pose de la structure.
- Massifs floraux : installation de nouveaux massifs et paillage avec des copeaux de bois. Le Conseil remercie les habitants qui



entretiennent les espaces aux abords de leur habitation (enlèvement des mauvaises herbes...).

- Soulèvement des pavés rue Charles de Gaulle et remise en fonctionnement de la fontaine : après plusieurs rappels de la mairie, l'entreprise mandatée s'est engagée à réaliser les travaux dans un délai de 15 jours. A suivre...

### ◆ Prêt du broyeur de branches

La mairie met à disposition des habitants de la commune son broyeur de branches (sans le tracteur ni le personnel). Renseignements auprès du secrétariat de mairie.



**C.C.A.S.**

### ◆ Inscriptions à l'ALSH 7

Dates des permanences en mairie pour l'inscription à l'ALSH 7 :

- Lundi 12 juin, de 16h30 à 19h00.
- Mercredi 14 juin de 9h00 à 11h30.

Les dossiers sont à retirer en mairie ou sur le site : [ournes.fr](http://ournes.fr)

### ◆ Distribution de tickets de manèges et de jetons de scooters

pour la fête patronale, aux enfants deournes âgés de 3 à 12 ans, en mairie, les jeudi 22 et vendredi 23 juin, de 9h30 à 11h30.



### A noter sur vos agendas

- ◆ **11 juin** 8h00 à 18h00, Mairie, 1<sup>er</sup> tour des élections législatives.
- ◆ **12 juin** 16h30 à 19h00, Mairie, inscriptions ALSH 7.
- ◆ **14 juin** 9h00 à 11h30, Mairie, inscriptions ALSH 7.
- ◆ **14 juin** Date limite d'inscription au concours des vélos fleuris.
- ◆ **17 juin** Date limite d'inscription au repas de la fête patronale.
- ◆ **18 juin** 8h00 à 18h00, Mairie, 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives.
- ◆ **22 & 23 juin** 9h00 à 11h30, Mairie, distribution tickets de manèges et jetons de scooters pour la fête patronale.
- ◆ **24 & 25 juin** Fête patronale.





## Vos élus au travail

### ◆ Avril

- 19** Réunion Maire - Adjointes.  
Signature de l'acte de vente du terrain multisports.
- 21** Rencontre avec le centre de Gestion des Ardennes.  
Commission des travaux.  
Commission Ardenne Métropole.
- 22** Réception d'une entreprise horticole pour le fleurissement.
- 23** Elections présidentielles - tenue du Bureau de vote.  
Courses cyclistes sur la zone d'activités Emeraude.
- 24** Rencontre avec l'entreprise Lambot Matériel.
- 25** Réunion Maire - Adjointes.  
Inscriptions scolaires.  
Réunion à la mairie de Cliron.
- 26** Rencontre du Délégué Départemental de l'Education Nationale.
- 27** Visite de l'ESNAM (École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette).  
Rencontre avec l'entreprise Lambot Matériel.  
Rencontre avec l'entreprise Poncin.
- 28** Réception de GRDF (compteur à gaz salle des fêtes).  
Vérification des bornes d'incendie.
- 30** Une Rose, un Espoir.

### ◆ Mai

- 04** Réunion Maire - Adjointes.
- 05** Examen de candidatures pour l'ALSH.  
Mariage.  
Répétition Rock Sympho.
- 07** Elections présidentielles - tenue du Bureau de vote.
- 08** Cérémonie commémorative du 8 mai.
- 09** Examen des candidatures pour l'ALSH.  
Rencontre avec l'entreprise Heurelec.
- 10** Rencontre avec le Président de l'Association ATS.  
Conseil communautaire d'Ardenne Métropole.  
Réunion "Projet maison médicale".
- 11** Réunion Maire - Adjointes.  
Commission Ardenne Métropole.
- 12** Réception d'un futur artisan.
- 13** Déplacement à Leroy Merlin.



- Rencontre avec l'entreprise Lambot Matériel.  
Déplacement au dépôt d'ordure pour un feu.
- 15** Rencontre avec l'entreprise Poncin.  
Rencontre DDT (Direction Départementale des Territoires).
- 16** Réunion Maire - Adjointes.  
Rencontre avec l'entreprise Poncin.  
Commission Ardenne Métropole.
- 17** Réunion publique "aménagement du Hameau des Fontaines".
- 18** Rencontre avec l'entreprise Poncin.  
Inspection de la salle culturelle par la SOCOTEC.  
Commande du terrain multisports.
- 19** Conseil municipal.
- 20** Réception d'une entreprise horticole pour le fleurissement.  
Réception d'une entreprise de terrassement (terrain multisports).  
Stérage du bois coupé à la Pépinière.  
Mariage.  
Concert à la salle des fêtes.
- 22** Réunion avec les entreprises du Parc d'activités Ardennes  
Emeraude, le Président de la CCI et le conseiller départemental.
- 23** Réunion Maire - Adjointes.  
Commission des fêtes et cérémonies.

### **Permanences en mairie**

- Le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous (à prendre auprès du secrétariat de mairie).
- Permanences des adjoints (tous les mardis de 17h à 19h)
  - Mardi 6 juin 2017 : M. Philippe CLAUSSE
  - Mardi 13 juin 2017 : Mme Monique JOIGNAUX
  - Mardi 20 juin 2017 : M. Jean-Pierre LESIEUR
  - Mardi 27 juin 2017 : Mme Aline HAPLIK

#### **MAIRIE DE TOURNES**

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES  
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

#### **Horaires d'ouverture :**

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

#### **Contacts:**

- M. le Maire : [mairie.tournes@orange.fr](mailto:mairie.tournes@orange.fr)
- Mme BEGLOT : [accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr](mailto:accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr)
- Mme TORELLA : [mairie.tournes@wanadoo.fr](mailto:mairie.tournes@wanadoo.fr)
- Site Internet : [www.tournes.fr](http://www.tournes.fr)
- Page Facebook : [www.facebook.com/tournes.fr/](http://www.facebook.com/tournes.fr/)



## Fête patronale en partenariat avec les forains Dimanche 25 juin 2017 Concours "trottinette et vélo fleuris"

### REGLEMENT

Ce concours est gratuit et ouvert aux enfants et petits-enfants de Tournes.

Catégories : 3 à 6 ans - 7 à 11 ans - 12 à 15 ans.

Chaque participant devra :

- remplir une fiche d'inscription au plus tard pour le 14 juin, et la déposer en mairie.
- décorer un vélo, comme il l'entend, dans le respect d'une décoration fleurie. Il pourra utiliser tous les objets et les matières nécessaires à sa décoration (papier crépon, carton, fleurs naturelles, fleurs artificielles, panier...)

Détail important, le vélo ou la trottinette doit être en capacité de rouler !  
Suite à son inscription, un numéro lui sera délivré.

Les vélos devront être présentés à partir de 14h30 devant le podium salle des fêtes de Tournes, jusqu'à 15h30, et devront être retirés après les résultats.

Des lots seront attribués le dimanche 25 juin vers 16 heures.

La participation à ce concours est limitée à une trottinette ou un vélo par personne.

Les gagnants de chaque catégorie seront déterminés selon les critères suivants :

- 1- aspect général,
- 2 - recherche dans le choix des fleurs, végétaux, des matières et des accessoires utilisés,
- 3 - harmonie,
- 4 - originalité.

Le jury sera composé de 3 à 5 personnes, il délibérera dès la fin du concours.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le jeu-concours en cas de force majeure.

L'organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable de toute défaillance technique, matérielle et logistique de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.



## Concours "trottinette et vélo fleuris"

**Bulletin d'inscription**  
à remettre en mairie avant le 14 juin

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Age : \_\_\_\_\_

Nom et prénom des parents ou grands-parents :

\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Les candidats acceptent sans réserve le règlement du concours ainsi que les décisions prises par le jury.

Par son inscription au concours, chaque participant donne autorisation à la prise de sa photographie et de son vélo fleuri, ainsi qu'à leur éventuelle diffusion.

Signature du représentant légal